

Présents : Blanchet Virginie ; Chabrat Adeline ; Chito Christian ; Contamine Bernard ; Contamine Raphaël ; Dubost Michael ; Stéphane Mitaty ; Denis Vacquant ; Suzanne Vicente ; Liliane Murat ; Catherine Tallet

Excusés : Catherine Lagrange ; Céline Zanini ; Gérard Ducourtioux

Vote des comptes administratifs du budget Principal et des budgets annexes

Vote du budget Principal et des Budgets annexes(voir annexes)

Budget principal

(Voir annexes)

Fixation des 3 taxes

Le taux des 3 taxes est fixé tel que suit :

- Taxe d'habitation : 12.11 %
- Taxe foncière bâti : 16.50 %
- Taxe foncière(non bâti) : 36.18 %

Participation aux activités des élèves de Marcillat en Combraille fréquentant le Collège

Au vu de l'état des activités culturelles et sportives proposées aux élèves de la Commune par le Collège de la Combraille, le Conseil Municipal,

Vu le nombre d'élèves concernés s'élevant à 41 :

- décide de participer à ces activités à hauteur de 2255.00 €
- dit qu'une partie de la somme sera versée directement à l'AS du Collège, à savoir 1800 €
- dit que l'autre partie sera versée directement au Collège et inscrite au compte 65541
- dit que le Collège fera chaque année le bilan des activités proposées

Demande de location du local 31 grand'rue par Monsieur Thierry Samson

Monsieur Thierry Samson qui tient actuellement la Boucherie « Chez Florine et Rémi » au 33 grand rue, est intéressé pour louer le local attenant situé au 31 grand rue et qui vient de se libérer. Celui-ci souhaite y installer une annexe à sa boucherie pour y installer une activité de fromagerie. Considérant que Monsieur Samson est très dynamique pour développer du commerce sur la commune,

Considérant qu'il loue déjà le local au 33 grand rue,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- Se déclare favorable à la location du local commercial situé 31 Grand rue à Monsieur Thierry Samson pour un loyer mensuel de 100.00 € HT

Subvention à l'Association des Familles – Convention d'objectifs

Au vu du bilan et du budget prévisionnel présentés par l'Association des Familles, il est proposé que la commune lui verse une subvention de 15 000 euros en contrepartie du service pour ce service. Une convention d'objectifs est passée qui règle les liens entre la commune et l'association.

Réalisation d'un emprunt et d'un crédit-relais pour la réalisation de la salle des Sports

Vu le projet de la salle des sports, il est nécessaire de réaliser un emprunt.

Monsieur le Maire explique que les taux actuels proposés par les banques sont intéressants mais la tendance est plutôt à la hausse.

Après avoir pris en compte tous les éléments du financement de cet investissement, il propose de réaliser un emprunt de 370 000.00 € maximum. Ce montant est calculé sans tenir compte de la dernière demande de subvention au CNDS.

3 banques ont été consultées : la banque Populaire du Massif Central , le Crédit Agricole Centre France et la Caisse d'Epargne (prêt à taux fixe et à échéances constantes pour une durée de 20 ans)

Compte-tenu des réponses apportées sur les critères demandés, c'est le Crédit Agricole qui s'avère le plus intéressant avec un taux de 1.85 % sur 20 ans. De plus, il bénéficie d'un délai de un an pour être

débloqué, ce qui permettra d'avoir une visibilité plus claire quant à l'octroi ou non la subvention CNDS. En cas de réponse positive, cet emprunt serait revu à la baisse.

D'autre part, considérant que l'opération a reçu des subventions importantes, et que dès le commencement des travaux, il faudra faire face aux factures des fournisseurs avant d'avoir reçu les subventions et le FCTVA, il conviendrait de réaliser un crédit-relais dédié à cet investissement, remboursable au terme de la réception de toutes les subventions.

Les trois banques ont été également consultées à ce sujet, sur un montant de 500 000 €. Les conditions du Crédit Agricole sont les plus avantageuses avec un taux de 0.40 %. Les fonds pourront être débloqués au fur et à mesure du besoin ; les intérêts commenceront à être remboursés en 2018 calculés sur les fonds débloqués. Le capital et les intérêts restants seront remboursés en 2019.

Répartition des charges de fonctionnement de l'école primaire

Le Conseil Municipal se déclare d'accord pour solliciter auprès des communes envoyant des enfants à l'école de Marcillat en Combraille, la somme de 500 € par élève.

Autres points abordés :

Feu d'artifice : la question est posée de savoir si le feu d'artifice est maintenu le samedi soir. La tendance serait plutôt favorable à le maintenir au samedi ; la question du lieu sera réfléchi à nouveau afin de concilier cette animation avec la Foire aux Broutards.

Demande du Club de pétanque :

Le Club de pétanque a fait une demande d'utilisation du local sous les tribunes pour entreposer son matériel. L'ASM et l'ACF utilisateurs initialement étant d'accord, le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénients ; le Club de pétanque réalisera les travaux nécessaires.